

**SYNDICAT D'ETUDES  
ET D'ELIMINATION  
DES DECHETS  
DU ROANNAIS  
(S.E.E.D.R.)**

*Séance publique du 28 mars 2023*

LE PRESIDENT CERTIFIE :

**N° 9**

Objet :

1 - Que la convocation a été adressée le 21 mars 2023 à tous les membres en exercice du Comité Syndical ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité a été affichée par extrait, dans les locaux du syndicat et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 10 membres présents, à savoir :

**ENVIRONNEMENT**

**Assistance à Maîtrise  
d'Ouvrage en vue de la  
création d'une installation  
multi-filières des ordures  
ménagères résiduelles et des  
encombrants**

M. Boire, Président ; M. Grosdenis, Vice-Président  
MM. Brun, Daval, Dozance, Durantin, Mayère, Reulier  
Mmes Pras, Vaginay

Absents avec excuses : MM. Fréchet, Nicolin, Roux, Troncy

**Avenant n°3  
au marché conclu avec le  
groupement Valdech  
(mandataire), Indiggo,  
Itinéraires Avocats, Actipublic**

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Dozance

**Code nomenclature : 1.1**

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Capitan M. Peyron	M. Brun M. Boire

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Le marché conclu avec le groupement Valdech – Inddigo – Itinéraires Avocats – Actipublic en vue de la création d'une installation de traitement multi-filières des OMR et des encombrants a été approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 4 juillet 2019.

Il comporte une tranche ferme et cinq tranches optionnelles, à savoir :

- **Tranche ferme** : assistance à la finalisation du programme du projet et au choix du mode de portage
  - **Mission 1** : validation des données, élaboration du programme et études des différents modes de portage
  - **Mission 2** : propositions sommaires d'un plan de communication
- **Tranche optionnelle 1** : assistance pour l'élaboration et la passation du contrat selon le choix retenu en mission 1 de la tranche ferme et aide au choix du prestataire
  - **Mission 1** : appel à candidature et élaboration du DCE
  - **Mission 2** : choix du candidat et lancement de la procédure contractuelle
- **Tranche optionnelle 2** : assistance générale pendant l'instruction administrative du projet
- **Tranche optionnelle 3** : assistance et suivi de la réalisation des travaux (aménagement et construction de l'unité de tri et de valorisation des déchets
- **Tranche optionnelle 4** : assistance aux opérations de mise en service, contrôle des performances et garanties pendant une année
- **Tranche optionnelle 5** : suivi de l'exploitation de l'unité de tri et de valorisation pendant un exercice

Le 10 décembre 2019, le comité syndical a approuvé le principe d'une délégation de service public afin de confier à un tiers la conception, la construction et l'exploitation de l'installation de traitement multi-filières.

Une consultation a été lancée le 20 décembre 2019 et quatre candidats ont remis un dossier de candidature. Du fait des incertitudes liées au foncier, la procédure a été déclarée sans suite par décision en date du 27 avril 2020.

Pour rappel, un premier avenant a permis de :

1/ prolonger le délai de la tranche ferme jusqu'au 31 décembre 2019 (initialement prévu le 17 novembre 2019) ;

2/ repousser la remise d'une proposition sommaire d'un plan de communication (tranche ferme – mission 2) lors d'une des tranches optionnelles et de diminuer le montant de la tranche ferme de 1 800 € pour la ramener à 47 075 €.

De plus, compte tenu de la proposition d'un nouveau terrain dans la ZAIN Bonvert, la procédure a été relancée et des offres ont été remises le 4 avril 2022. Dès lors, un avenant n° 2 a été conclu et il concernait la totalité de la mission 1 de la tranche optionnelle 1 (appel à candidature et élaboration du DCE) ainsi qu'une partie de la mission 2 (choix du candidat) pour un montant de 21 750 €.

Toutefois, dans le cadre de la mission 2 (choix du candidat), des journées d'assistance des membres du groupement étaient prévues pour la négociation des offres avec les candidats.

Néanmoins, il est proposé de conclure un troisième avenant conformément aux articles R 2194-2 à R 2194-4 du Code de la Commande Publique car compte tenu de la complexité du dossier, deux tours de négociations supplémentaires avec les candidats sont envisagés pour un montant de 27 700 €.

Quant au solde de la mission 2, il concernera le choix du titulaire et la mise au point du contrat pour un montant de 18 350 €.

De plus, le délai de la tranche optionnelle 1 prévu initialement d'une durée de 12 mois sera modifié. En effet, celle-ci prendra fin lorsque le choix du titulaire et la mise au point du contrat auront été entérinés.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- 1) approuver l'avenant n° 3 à intervenir avec le groupement Valdech - Inddigo - Itinéraires Avocats - Actipublic pour prévoir deux tours de négociations supplémentaires avec les candidats;
- 2) autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

ADOPTE à l'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 28 mars 2023

Le Président,



Le secrétaire de séance,